



**Communauté de communes Vézère
Monédières Millesources**

15 Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Construction d'une maison de santé à TREIGNAC

Architecte

Jean MOULY Architecte
2, Rue des Soeurs de Nevers
19000 TULLE
Tel : 05 44 41 02 29
Email : jean.mouly@architectes.org

BET Structures

SIGMA SARL
6, Rue Chanoine Antoine Broquin
19100 BRIVE LA GAILLARDE
Tel : 05 55 88 37 28
Email : sigma.brive@wanadoo.fr

BET Fluides

Limousin-Auvergne-Ingénierie
14 quai Baluze
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 00 91
Email : contact@lai19.fr

Economiste

BET DELOMENIE SARL
51 quai Aristide Briand
19000 TULLE
Tel : 05 55 26 34 96
Email : delomenietulle@wanadoo.fr

C . C . T . P .

**Lot N°06 PLATRERIE - ISOLATION - FAUX
PLAFONDS - PEINTURE**

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

DEFINITION DE LA PRESTATION

Le CCTP du présent lot concerne les travaux du Lot N°06 PLATRERIE - ISOLATION - FAUX PLAFONDS - PEINTURE à exécuter pour la Construction d'une maison de santé à TREIGNAC pour le compte de la Communauté de communes Vézère Monédières Millesources à TREIGNAC (19-CORREZE).

DOCUMENTS TECHNIQUES/NORMES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des documents ci-après, sachant que cette liste n'est pas limitative :

DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre
DTU 25.31 : Ouvrages verticaux de plâtrerie ne nécessitant pas l'application d'un enduit plâtre
DTU 25.41 : Ouvrages de plaques de parement en plâtre
DTU 25.42 : Complexe de doublages
DTU 45.1 : Isolation thermique
DTU 59.1 : Travaux de peinture des bâtiments.

Elles seront soumises en outre, aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :
Cahier des prescriptions techniques du CSTB d'exécution des revêtements muraux collés n° 1369 et 1370 (mortier colles et ciment colle en milieu caséine)
Normes françaises qualitatives et dimensionnelles

Elles seront soumises en outre aux prescriptions des textes réglementaires en vigueur au moment de l'exécution des travaux, notamment :
Norme NF.P 84-401 : terminologie propre aux revêtements.
Norme NF.P 84-402 : méthode d'essais.
Norme NF.P 84-403 : classe de revêtement.
Normes françaises qualitatives et dimensionnelles.
Toutes normes et DTU en vigueur à la remise des offres
Norme NF.P 03-001 régissant les marchés privés.

ANNEXES

A/ Note commune

Les entrepreneurs devront :

Vérifier tous les ouvrages et quantités portés au devis quantitatif, chacun en ce qui le concerne, compléter éventuellement ce document pour obtenir une parfaite exécution des travaux qui seront traités à prix global et forfaitaire, sans aucune majoration, y compris pour difficultés d'exécution.

NOTE IMPORTANTE

Chaque entreprise devra vérifier les quantités fournies au dossier de consultation et ne pourra les contester après signature de son marché.

Les éventuelles modifications de quantités seront bien spécifiées "Positionner la nouvelle quantité sous celle fournie à la consultation".

Le mode de métré et le sous détail pourront être fournis à l'entreprise adjudicataire suivant les principes de la circulaire du 9 mars 1982.

B/Montant de l'offre

Pour chiffrer sa proposition, l'entreprise devra disposer du dossier comportant les éléments suivants :

- Un dossier de plans complet
- Un CCTP (Cahier des Clauses Techniques Particulières) tous corps d'état ou par lot
- Un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) de son lot
- Un CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières)
- Un RC (Règlement de la Consultation)
- Un AE (Acte d'Engagement)

C/Fin de chantier

A l'issue des travaux, l'entrepreneur fournira au Maître d'ouvrage (en 3 exemplaires) un dossier complet comprenant :

- Modifications apportées au dossier
- Fiches techniques des matériaux employés
- Fiches d'entretien des matériaux employés certifiés par le fabricant.

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

QUALITE DES MATERIAUX/MISE EN OEUVRE

Généralités

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que l'architecte puisse entériner ses choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des Normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de l'architecte.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à l'architecte. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en oeuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

Le recours aux produits et matériaux apportant une plus value environnementale est favorisé.

Manutention/Protection

Toutes les opérations, frais et faux frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Sommaire

06.1 DOUBLAGES	1
06.1.1 Rails/Plaques de plâtre	1
06.1.2 Fourrures/Plaques de plâtre/Isolation	1
06.1.3 Plaques de plâtre	2
06.2 CLOISONS DE DISTRIBUTION	2
06.2.1 Démolitions/Découpes	2
06.2.2 Rails/Plaques de plâtre	2
06.2.3 Rails/Plaques de plâtre/Isolation	2
06.2.4 Plaques de plâtre	3
06.3 HABILLAGE	3
06.3.1 Rails/Plaques de plâtre	3
06.4 PLAFONDS	4
06.4.1 Fourrures/Plaques de plâtre	4
06.5 DIVERS PLATRERIE	5
06.5.1 Chevêtre	5
06.5.2 Obturation	5
06.5.3 Raccords/Rebouchages/Reprises	5
06.6 FAUX-PLAFONDS EN FIBRES	5
06.6.1 En dalles	5
06.7 TRAVAUX PREPARATOIRES - CONTENU DES PRIX	6
06.8 FINITIONS DES PLAFONDS	7
06.8.1 Sur plafonds neufs	7
06.9 FINITIONS DES MURS	7
06.9.1 Dépose d'anciens revêtements muraux	7
06.9.2 Sur murs neufs	8
06.10 FINITIONS DES OUVRAGES BOIS	9
06.10.1 Sur boiserie intérieure	9
06.10.2 Sur ouvrages bois intérieurs	9
06.10.3 Sur ouvrages bois extérieurs	10
06.11 FINITION DES OUVRAGES DE PLOMBERIE	10
06.11.1 Intérieurs	10
06.12 DIVERS	10
06.12.1 Nettoyage	10
06.12.2 Protection/Echafaudage/Nettoyage	11

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES**06.1 DOUBLAGES****06.1.1 Rails/Plaques de plâtre****06.1.1.1 Sur murs existants****06.1.1.1.1 Doublage R48+BA13.**

Doublage des Ets PLACOPLATRE ou techniquement équivalent composé de :

°Une ossature horizontale R48 et verticale M48 d'entraxe approprié

°Un polyane de 100 microns en pied

°Une plaque de plâtre de 13 mm vissée sur l'ossature ci-dessus compris habillage des embrasures de baies

°Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques

°Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour doublage contre murs existants dans accueil-dégagement des bâtiments en extension compris habillage des embrasures au droit des passages et contre murs dans accueil dégagement, WC et panoramique du bâtiment extension, suivant plans et indications de l'architecte.

06.1.2 Fourrures/Plaques de plâtre/Isolation**06.1.2.1 Sur murs****06.1.2.1.1 Doublage F530 + BA13 + isolant 120 mm**

Doublages des Ets PLACOPLATRE et ISOVER ou techniquement équivalent composé de :

°Ossature horizontale en cornière et verticale en fourrures F530 d'entraxe 60 cm avec appuis intermédiaires tous les 1,50 ml (du sol au plafond)

°Polyane de 100 microns en pied

°Une plaque de plâtre de 13mm vissée sur l'ossature ci-dessus

°Panneaux semi-rigide en laine de verre type GR32 revêtu KRAFT de 120 mm d'épaisseur ($R=3,75 \text{ m}^2\text{C/W}$), mis en oeuvre entre montants, conforme à la réglementation thermique.

°Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour doublage des murs périphériques dans cabinet infirmiers salle de réunion, cabinets 1 et 2, stérilisation, DASRI, cabinet kinésithérapeute, boxs, zone d'attente, podologue et atelier podologue dans les bâtiments en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

06.1.2.1.2 Doublage F530+BA13 + isolant 100 mm.

Doublage isolant des Ets PLACOPLATRE et ISOVER ou techniquement équivalent composé de :

° Polyane de 100 microns en pied remontée de 10 cm

° Ossature horizontale en cornière et verticale en fourrures F530 d'entraxe 60 cm avec appuis intermédiaires tous les 1,50 ml (du sol au plafond)

° Une plaque de plâtre de 13 mm vissée sur l'ossature ci-dessus

° Panneaux semi-rigide en laine de verre type Panolène GR de 100 mm d'épaisseur ($R=3,15 \text{ m}^2\text{C/W}$), mis en oeuvre entre montants.

° Traitement des joints

° Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Nota : L'ensemble des zones défectueuses ou salpêtreuses devront être piochées et évacuées avant de réaliser ce doublage.

► **Localisation :**

Pour doublage contre murs existants dans cabinet kinésithérapeute, zone d'attente, podologue, placard podologue sur bâtiment extension compris habillage des embrasures au droit de la porte vers le bâtiment

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.1.3 **Plaques de plâtre**06.1.3.1 **Plaques de plâtre collées**

06.1.3.1.1 Plaques BA 13 collées

Plaques de plâtre des Ets PLACOPLATRE type BA 13, ou techniquement équivalent, collées sur murs maçonnés avec liant colle adapté, compris piquage et nettoyage nécessaires, traitements des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

06.2 **CLOISONS DE DISTRIBUTION**06.2.1 **Démolitions/Découpes**06.2.1.1 **Cloisons**

06.2.1.1.1 Démolition de cloisons de distribution.

L'entreprise devra la démolition de cloisons intérieures de toutes natures à réaliser avec soins, compris coupements propres au droit des jonctions avec murs ou autres cloisons, dépose de tous ouvrages attenants (bloc-portes, châssis vitrés, placards, etc ...), protections, rebouchages, raccords de plâtre, reprise des têtes de cloisons conservées, évacuations générales, nettoyage et toutes sujétions de réalisation.

Cloisons jusqu'à 15 cm d'épaisseur finie.

► **Localisation :**

Pour démolition de l'ensemble des cloisons à l'intérieur du bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.2.2 **Rails/Plaques de plâtre**06.2.2.1 **Cloison standard**

06.2.2.1.1 Epaisseur 72/48.

Cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique des Ets PLACOPLATRE type 72/48 ou techniquement équivalent composée de :

°Un polyane de 100 microns en pied

°Une ossature horizontale en rails de 48 mm et verticale en montants de 48 mm simple ou double d'entraxe approprié suivant hauteur de limite d'emploi.

°Une plaque de plâtre de 13 mm type BA13 vissées sur chaque face de l'ossature ci-dessus

°Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques

°Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur de la cloison : 72 mm

► **Localisation :**

Pour cloisons au droit des placards dans cabinet kinésithérapeute et podologue et pour cloison dans zone d'attente et pour enclouement du placard technique à l'intérieur des bâtiments extensions et du bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.2.3 **Rails/Plaques de plâtre/Isolation**06.2.3.1 **Cloison avec isolant**

06.2.3.1.1 Epaisseur 98/48 plaques BA13 avec isolant.

Cloison en plaques de plâtre sur ossature métallique des Ets PLACOPLATRE et ISOVER type 98/48 ou techniquement équivalent composée de :

°Un polyane de 100 microns en pied

°Une ossature horizontale en rails de 48 mm et verticale en montants de 48 mm simple ou double d'entraxe approprié suivant hauteur de limite d'emploi.

°Deux plaques de plâtre de 13 mm vissées sur chaque face de l'ossature ci-dessus.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

- °Un isolant en laine minérale de 45 mm
- °Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur de la cloison : 98 mm
Isolation acoustique : Ra= 47 dB.
Coupe-feu : EI 60 - PV RS 06-050

► **Localisation :**

Pour l'ensemble des cloisons séparatives entre les locaux des bâtiments extensions et du bâtiment existant compris cloisons dans box du cabinet kinésithérapeute et atelier dans podologue, suivant plans et indications de l'architecte.

06.2.4 **Plaques de plâtre**

06.2.4.1 **Plaques hydrofuges**

06.2.4.1.1 Plus-value plaques de plâtre hydrofuge

Plus-value pour remplacement des plaques de plâtre BA 13 par des plaques de plâtre hydrofuge des Ets PLACOPLATRE type PLACOMARINE de 13 mm ou techniquement équivalent, vissées sur ossature des cloisons et doublages compris traitements des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota : 1 seule plaque à remplacer en cas de parement double.

► **Localisation :**

Pour plaques de plâtre hydrofuges (en doublage et cloisons) dans local dasri, WC, stérilisation sur bâtiment extension, WC sur bâtiment existant, et au droit des paillasse et plans vasque dans cabinets infirmiers, salle de réunion cabinets 1 et 2, cabinet kinésithérapeute, podologue sur les bâtiments extensions, gynécologue et bureaux médicaux 1 et 2, suivant plans et indications de l'architecte.

06.2.4.2 **Contre les rayons X**

06.2.4.2.1 Plaques de plâtre contre rayons X

Plus-value pour remplacement des plaques de plâtre ordinaires de 13 mm par des plaques de plâtre contre les rayons X recevant en usine une feuille de plomb de 0,5 mm d'épaisseur des Ets KNAUF type RX13 de 13 mm ou techniquement équivalent, vissées sur ossature des cloisons compris bandes adhésives plombées fixées entre ossature métallique et les plaques RX13, traitements des joints, découpes et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux DTU et normes en vigueur.

Nota : Le nombre de plaques prévues (2 unités) est une quantité indicative pour le chiffrage. Le nombre de plaques réellement nécessaires pourra éventuellement évoluer en plus value en phase chantier suivant la tension des tubes des appareils de radiologie fournis par le dentiste et conformément à la norme NF C15-160.

► **Localisation :**

Pour plaques de plâtre plombées (en doublage et cloisons) au droit du local panoramique dans dentiste du bâtiment en extension, suivant plans et indications de l'architecte.

06.3 **HABILLAGE**

06.3.1 **Rails/Plaques de plâtre**

06.3.1.1 **Banquette technique**

06.3.1.1.1 Banquette technique R48+BA13 hydrofuge.

Banquette technique des Ets PLACOPLATRE ou techniquement équivalent composé de :

- °Une ossature horizontale R48 et verticale M48 d'entraxe approprié
- °Un polyane de 100 microns en pied

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

- °Une plaque de plâtre de 13 mm type BA13 et une plaque de plâtre de 13 mm type Placomarine vissée sur l'ossature ci-dessus
- °Un traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

► **Localisation :**

Pour banquette technique au droit de chaque WC à l'intérieur du WC et du WC PMR du bâtiment en extension et du bâtiment existant, suivant demande l'architecte.

06.4 PLAFONDS

06.4.1 **Fourrures/Plaques de plâtre**

06.4.1.1 Droit

06.4.1.1.1 Plafonds PRF F530+2 plaques de 13 mm - R60 -

Plafond des Ets PLACOPLATRE ou techniquement équivalent composée de :

- °Une ossature horizontale PRF Stil F530 avec tiges filetées avec suspentes et cavaliers, ou suspentes d'entraxe approprié suivant supports.
- °Deux plaque de plâtre de 13 mm type Placoflam ou Lisaflam vissée sur l'ossature ci-dessus
- °Un traitement des joints et des angles rentrants
- °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

°Classement au feu : R60 - PV RS 08-102

► **Localisation :**

Pour plafonds dans local dasri du bâtiment en extension et dans local technique du bâtiment existant.

06.4.1.2 Droit contre rayons X

06.4.1.2.1 Plafonds droits Knauf F47+ Knauf KS13+RX13

Plafond sur ossature métallique des Ets KNAUF type Knauf métal ou techniquement équivalent composée de :

- °Une ossature horizontale F47 avec tiges filetées ou suspentes et cavaliers, d'entraxe approprié suivant supports, compris fixations et bandes adhésives plombées fixé sur ossature avant pose des plaques.
- °Une plaque de plâtre pleine de 13 mm type KS 13 et deux plaques de plâtre contre les rayons X recevant en usine une feuille de plomb de 0,5 mm d'épaisseur type RX13 de 13 mm ou techniquement équivalent, vissées sur ossature ci-dessus.
- °Traitement des joints et des nagles rentrants
- °Etc ...

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Nota : Le nombre de plaques prévues (2 unités) est une quantité indicative pour le chiffrage. Le nombre de plaques réellement nécessaires pourra éventuellement évoluer en plus value en phase chantier suivant la tension des tubes des appareils de radiologie fournis par le dentiste et conformément à la norme NF C15-160.

► **Localisation :**

Pour plafond dans panoramique du dentiste dans le bâtiment extension, suivant plans et indications de l'architecte.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES**06.5 DIVERS PLATRERIE**06.5.1 **Chevêtre**06.5.1.1 **Chevêtre dans plafond existant**

06.5.1.1.1 Chevêtre pour trappe de 60 x 60 cm

L'entreprise devra la réalisation d'un chevêtre dans plafond existant de toute nature (briques, plaques de plâtre, etc ...) compris découpes soigneuses, descente et évacuation des gravois et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

Dimensions : Pour trappe de 60 x 60 cm

▶ **Localisation :**

Pour chevêtre en plafond du local technique au droit de la trappe à créer dans le bâtiment existant, suivant demandes du BET Fluides.

06.5.2 **Obturation**06.5.2.1 **Carreaux de plâtre**

06.5.2.1.1 Obturation de baies carreaux de plâtre de 5

L'entreprise devra l'obturation de baie par des carreaux de plâtre de 5 cm d'épaisseur compris traitement des joints, bourrages et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

▶ **Localisation :**

Pour obturation de la baie sur le bureau médical 2 dans le bâtiment existant donnant contre l'extension, suivant plans et indications de l'architecte.

06.5.3 **Raccords/Rebouchages/Reprises**06.5.3.1 **En doublage**

06.5.3.1.1 L'ensemble.

L'entreprise devra tous les reprises de cloisons de doublage nécessaires, à l'identique de l'existant, réalisées après démolition ou créations d'ouvertures compris reprise d'isolant à l'identique et toutes sujétions nécessaires à une parfaite et complète réalisation.

▶ **Localisation :**

Pour reprise de doublage au droit des menuiseries extérieures déposées dans zone d'attente sur bâtiment existant.

06.6 FAUX-PLAFONDS EN FIBRES06.6.1 **En dalles**06.6.1.1 **Ossature apparente**

06.6.1.1.1 Fibres 600 x 600 x 22 mm - bord A - Standard

Plafonds suspendus démontables en panneaux de laine de roche à bords A des Ets EUROCOUSTIC série Tonga ou techniquement équivalent posés sur une ossature apparente en "T" de 24 mm sur la trame 600 x 600, fixés par tous moyens appropriés, tels que suspentes en tiges filetées de diamètre suivant hauteur, raidisseurs, profils de rives en L, cavaliers, et entretoises, compris découpes, jouée verticale en plaque de plâtre BA13 et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur : 22 mm

Format : 600/600

Absorption acoustique : aw=0,90

Qualité de l'air intérieur : Classe A

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Classement au feu : A2-s1, d0

Coloris : Au choix de l'architecte dans la gamme complète du fabricant.

► **Localisation :**

Pour faux-plafonds dans cabinet infirmière, salle de réunion, cabinets dentiste 1 et 2, placards, stérilisation, dentiste, panoramique, zones d'attentes, accueils dégagements, cabinet kinésithérapeute, boîtes, podologue, atelier dans les bâtiments en extension et dans zone d'attente, gynécologue, bureaux médical 1 et 2 dans le bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.6.1.1.2 Fibres 600 x 600 x 15 mm - bord A - Milieux humides

Plafonds suspendus démontables en panneaux de laine de roche à bords A avec finition Boréal des Ets EUROCOUSTIC série Aréa ou techniquement équivalent posés sur une ossature apparente en "T" de 24 mm sur la trame 600 x 600, fixés par tous moyens appropriés, tels que suspentes en tiges filetées de diamètre suivant hauteur, raidisseurs, profils de rives en L, cavaliers, et entretoises, compris découpes, jouée verticale en plaque de plâtre BA13 et toutes sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Epaisseur : 15 mm

Format : 600/600

Absorption acoustique : aw=0,90

Qualité de l'air intérieur : Classe A

Classement au feu : A1

Coloris : Blanc

► **Localisation :**

Pour faux-plafonds dans WC sur bâtiment extension et sur WC dans bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.7 **TRAVAUX PREPARATOIRES - CONTENU DES PRIX**

06.7.1 Pour mémoire

L'ensemble des peintures, lasures et vernis employés devront impérativement avoir le label NF Environnement.

Métaux ferreux

° Dégraissage au trichloréthylène, en travaillant avec solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment chiffons et solvants

° Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné

° 2 couches de primaire d'accrochage

Métaux non ferreux

° Elimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le décrochage suivie d'un rinçage très soigné

° Nettoyage du cuivre et du laiton à l'acide oxalique dilué rinçage, séchage, et application d'une couche de primaire d'accrochage.

Menuiseries métalliques acier

° Rebouchage par masticage comportant un enduisage sur une couche primaire antirouille

Bois et dérivés

° Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial

° Elimination des poches de résines par lavage au White spirit

° Traitement des bois présentant des traces d'attaques (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du fabricant des peintures et vernis utilisés

° Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination de toute trace de mortier ou de plâtre

° Impression totale par une peinture ou un vernis micro poreux (huile de lin interdite)

° Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc...

Plâtre et dérivés

° Egrenage et époussetage au balai ou à l'aspirateur

° Rebouchage au plâtre à modeler à la colle (repiquage, humidification, rebouchage)

° Ponçage au papier de verre à sec et époussetage

° Traitement des traces de moisissures suivant indications du fabricant

Ciment et dérivés

° Brossage

° Enduit repassé et ponçage au papier de verre à sec

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

- ° Epoussetage au balai ou à l'aspirateur
- Bétons
- ° Dégraissage et brossage
- ° Enduit repassé, ponçage et époussetage
- Canalisations en PVC et cuivre
- ° Dégraissage au trichloréthylène
- ° Ponçage et époussetage
- ° 1 couche d'impression

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

D'autre part, ses prix tiendront compte :

- ° L'ensemble des protections nécessaires au droit de ses interventions
- ° de toutes plus value pour teintes fines
- ° de travail à l'échelle et des échafaudages nécessaires
- ° des rechampissages à la demande, etc...

Nota : Le "TP" apparaissant dans les articles du CCTP et DPGF veut dire "Travaux Préparatoires"

06.8 FINITIONS DES PLAFONDS**06.8.1 Sur plafonds neufs****06.8.1.1 Peinture finition mate****06.8.1.1 1 TP, 2 couches de peinture mâte**

Sur plafonds neufs réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent avec Ecolabel comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
- Une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques type ELYOPUR IMPRESSION
- Finition mâte :

Deux couches de peinture mâte aux copolymères vinyliques en dispersion aqueuse type ELYOPUR MAT

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Emissions dans l'air intérieur : Classe A+

Teneur en COV : 2 grs/l

Coloris : Au choix de l'architecte

► **Localisation :**

Sur plafonds dans local dasri, panoramique sur bâtiment extension et dans local technique dans bâtiment existant.

06.9 FINITIONS DES MURS**06.9.1 Dépose d'anciens revêtements muraux****06.9.1.1 Préparation des supports existants****06.9.1.1 1 Préparation des supports existants conservés**

Préparations des supports existants comprenant :

° Enlèvement d'anciens papiers peints, revêtements collés ou peinture sur tous supports et par tous moyens, et notamment détrempe, grattage et arrachage, griffage préalable si nécessaire, décollement à la vapeur et tous autres travaux nécessaires le cas échéant, enlèvement de papiers courants jusqu'à 2 épaisseurs et plus selon le cas. Ponçage après enlèvement pour éliminer les restes de papier, si besoin est.

° Grattage et lessivage des peintures

° Dépose des revêtements muraux scellés ou collés (faïence, PVC, etc ...), compris reprise d'enduits, ratissage, etc ...

° Travaux d'apprêts, en fonction de l'état du subjectile et de l'épaisseur du nouveau papier peint ou revêtement prévu comprenant rebouchage, enduit non repassé ou raccords de plâtre, selon besoins, ponçage, etc ...

° Dépose des plinthes bois ou relevés en plinthes le cas échéant

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Nota : Une fois préparés les supports sont considérés comme neufs dans le traitement de leurs finitions.

► **Localisation :**

Pour préparations de l'ensemble des supports existants conservés à l'intérieur des locaux bureaux médical 1 et 2, gynécologue, zone d'attente, local technique, WC et placards du bâtiment existant.

06.9.2 **Sur murs neufs**

06.9.2.1 **Peinture mate**

06.9.2.1.1 TP, 2 couches de peinture mâte

Sur murs ou cloisons neufs réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent avec Ecolabel comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles et classe de finition
- Une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques type ELYOPUR IMPRESSION
- Finition mâte :

Deux couches de peinture mâte aux copolymères vinyliques en dispersion aqueuse type ELYOPUR MAT

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Emissions dans l'air intérieur : Classe A+

Teneur en COV : 2 grs/l

Classe de finition : B - Courante

Coloris : Au choix de l'architecte

► **Localisation :**

Sur murs dans local technique dans bâtiment existant et sur DASRI dans bâtiment extension.

06.9.2.2 **Toile de verre**

06.9.2.2.1 Toile de verre + 2 couches de peinture satinée

Sur murs ou cloisons neufs réalisation de toile de verre des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
- Egrenage, époussetage
- Pré-encollage ou une couche d'impression à base de résines alkydes et acryliques type ELYOPUR IMPRESSION
- Encollage 200g/m2
- Pose de la toile de verre lisse type toile à plafond
- Finition satinée
- 2 couches de peinture en phase aqueuse à base de dispersion de résines synthétiques à l'aspect satin velouté type ELYOPUR VELOURS

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Emissions dans l'air intérieur : Classe A+

Teneur en COV : 2 grs/l

Coloris : Au choix de l'architecte

► **Localisation :**

Sur murs dans cabinet infirmiers, salle de réunion, cabinets 1 et 2, placards, dentiste, stérilisation, panoramique, WC, zones d'attentes, accueils dégagements, gynécologue, bureaux médicaux, podologue, atelier, cabinet kinésithérapeute, box compris relevés en plinthes en périphéries des locaux sur bâtiments existant et sur extensions.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

06.10 FINITIONS DES OUVRAGES BOIS

06.10.1 Sur boiseries intérieures

06.10.1.1 Neuves

06.10.1.1.1 TP, 2 couches de peinture

Sur des ouvrages bois neufs réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
 - Une couche d'impression en peinture aux résines acryliques en dispersion aqueuse type EXPRIM
 - Finition satinée :
- Deux couches de peinture-laque aux résines acryliques en dispersion aqueuse type NEOSTAR

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur

Coloris : Au choix de l'architecte

► Localisation :

Sur l'ensemble des blocs-portes à l'intérieur des locaux dans les bâtiments en extension et sur portes et trapes du bâtiment en extension.

06.10.1.2 Existante

06.10.1.2.1 TP, 2 couches de peinture

Sur des ouvrages bois existants réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
 - Une couche d'impression type EXPRIM, si nécessaire
 - Finition :
- Deux couches de NEOSTAR

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris: Au choix de l'architecte

► Localisation :

Sur de porte du local électrique dans accueil-dégagement à l'intérieur du bâtiment existant.

06.10.2 Sur ouvrages bois intérieurs

06.10.2.1 Neufs

06.10.2.1.1 TP, 2 couches de lasure + vernis

Sur des ouvrages bois neufs réalisation de lasure des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
 - Une couche d'impression type FINWOOD dilué de 5 à 10 %
 - Finition :
- Deux couches de FINWOOD
- Protection :
- Une couche de vernis incolore

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'architecte

► Localisation :

Sur cimaise dans accueil-dégagement et zone d'attente dans les bâtiments en extension et le bâtiment existant.

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES06.10.3 **Sur ouvrages bois extérieurs**06.10.3.1 **Existants**

06.10.3.1.1 TP, 2 couches peinture

Sur des ouvrages bois existants réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
- Une couche d'impression type PRIMWOOD BATIMENT
- Finition satiné
- Deux couches de SOYDOR

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'architecte

► **Localisation :**

Pour mise en peinture sur l'aface intérieure des menuiseries extérieures bois dans gynécologue, bureau médical 1 et 2 et WC PMR dans le bâtiment existant, suivant plans et indications de l'architecte.

06.11 FINITION DES OUVRAGES DE PLOMBERIE06.11.1 **Intérieurs**06.11.1.1 **Neufs et existants**

06.11.1.1.1 Sur canalisations.

Sur des ouvrages PVC ou cuivre ou fonte, réalisation de peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires suivant subjectiles
- Une couche d'impression avec un primaire d'accroche à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse type FREITACCROCH
- Finition :

2 couches de peinture garnissante demi-brillante aux résines alkydes en solution type GARNYSOIE

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en oeuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Coloris : Au choix de l'architecte

► **Localisation :**

Sur l'ensemble des canalisations apparentes à l'intérieur des locaux.

06.12 DIVERS06.12.1 **Nettoyage**06.12.1.1 **Général**

06.12.1.1.1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier.

Elle devra aussi un nettoyage parfait et complet pour la réception;

Celui-ci comprendra en outre :

- Les menuiseries extérieures (Feuillures-Vitres-Etc...)
- Les menuiseries intérieures (Portes-Garnitures-Dessus de plinthes-Etc...)
- Les sols (Aspirateur-Serpillère avec produit approprié)
- Les appareillages électriques
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries
- D'une façon générale l'ensemble des locaux.

L'entrepreneur devra par le même occasion effectuer toutes les retouches nécessaires.

La Maîtrise d'Oeuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail

DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avère pas satisfaisant.
Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

► **Localisation :**

Pour nettoyage de l'ensemble des locaux en fin de chantier et avant réception des travaux.

06.12.2 **Protection/Echafaudage/Nettoyage**

06.12.2 1 L'ensemble suivant CCTP.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires, qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en oeuvre de ses produits. De plus elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31.12.94, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérés dans le P.G.C. L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier.